

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 31 juillet 2020 à 10 h 30  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

*Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.*

**PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif  
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Sophie Laberge, chef de division - Voirie  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement  
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif

**ABSENCES :**

Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 10 h 30.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 10 H 31 ET SE TERMINE À 10 H 43

Durant son intervention, le maire diffuse une présentation relative au Plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

---

**CA20 16 0234**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 31  
JUILLET 2020, À 10 H 30**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 juillet 2020, à 10 h 30, tel que proposé, en retirant le point 20.04.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

*40. Toute séance extraordinaire du conseil comprend une période de questions au début de la séance. Les questions des personnes présentes doivent se rapporter uniquement aux sujets à l'ordre du jour (Règlement AO-468).*

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 10 H 45 ET SE TERMINE 10 H 50.**

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
M. Guy Patenaude	Relativement au nombre effarant de vélos qui circulent, souvent à grande vitesse, sur la voie piétonne de la rue Bernard, ce qui a donné lieu jusqu'à maintenant à plusieurs collisions entre cyclistes et piétons et risque de provoquer des accidents sérieux : - quand procéderez-vous à l'installation d'une signalisation indiquant que les cyclistes doivent marcher à côté de leur vélo aussi visible que celle de l'arrondissement de Verdun?  - quand procéderez-vous à un aménagement qui oblige les cyclistes à descendre de leur vélo lorsqu'ils arrivent à la voie piétonne et qui les empêche de l'enfourcher de nouveau lorsqu'ils circulent sur la voie piétonne ?
M. Marc Poulin	Dans l'ordre du jour de ce matin, on remarque qu'il y a pour plus de 140 000\$ puisé à même le surplus. Cela s'ajoute à de nombreuses autres résolutions qui ont puisées à même le surplus et ce dès les premières séances après l'approbation du budget. Pouvez-vous nous indiquer combien de fonds puisés à même le surplus ont été approuvés par l'arrondissement depuis janvier? En 30.02 on propose de puiser à même le surplus 35 000\$ supplémentaires pour les rues actives et familiales, mais il n'y a aucune ventilation ni budget pour ces sommes qui seront confiées à la directrice générale. Pouvez-vous nous indiquer en quoi consiste ces dépenses supplémentaires qui semblent bien excessives pour simplement fermer quelques rues à la circulation.

**CA20 16 0235**

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 93 223,43 \$ (TAXES INCLUSES) À NAVADA LTÉE POUR L'ENTRETIEN MÉCANIQUE COMPLET DE L'ARÉNA DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS (AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 2 ANS), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18287 (1 SOUMISSIONNAIRE) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'OCTROYER** un contrat d'un montant de 93 223,43 \$ (taxes incluses) à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18287;

**D'AUTORISER** une dépense de 93 223,43 \$ (taxes incluses) pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208145002

---

**CA20 16 0236**

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 657 622,51 \$ (TAXES INCLUSES) À SERVICE D'ENTRETIEN GLOBEL POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS (AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 2 ANS), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18274 (4 SOUMISSIONNAIRES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'OCTROYER** un contrat d'un montant de 657 622,51 \$ (taxes incluses) à Service d'entretien Global pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18274;

**D'AUTORISER** une dépense de 657 622,51 \$ (taxes incluses) pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1208145003

---

**CA20 16 0237**

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 171 846,23 \$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME D'ARCHITECTURE PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES INC. POUR L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18094 (3 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 202 778,55 \$ (CONTRAT : 171 846,23 \$ + CONTINGENCES : 30 932,32 \$) (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'OCTROYER** un contrat d'un montant de 171 846,23 \$ (taxes incluses) à la firme d'architecture Provencher Roy + Associés Architectes Inc. pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des bâtiments et des parcs de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 16 mois - suite à l'appel d'offres public 20-18094;

**D'AUTORISER** une dépense de 171 846,23 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des bâtiments et des parcs de l'arrondissement d'Outremont;

**D'AUTORISER** une dépense de 30 932,32 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1208145004

---

**APPROUVER LA CONVENTION DE MODIFICATION DU CONTRAT DE SERVICES OCTROYÉ LE 6 MAI 2019 (RÉSOLUTION CA19 16 0151 / APPEL D'OFFRES 19-17238) À L'ENTREPRISE CAMP SPORTMAX INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION DE MODIFICATION - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 97 886,25 \$ (CONTRAT : 95 966,92 \$ + CONTINGENCES : 1 919,33 \$) (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT**

CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

20.04 1202504023

---

#### **CA20 16 0238**

**ADDENDA - AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 20 953,04 \$ (TAXES INCLUSES) DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES PHASES I ET II DU PROGRAMME DE DÉSUÉTUDE INFORMATIQUE - AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 5 000 \$ EN INCIDENCES AUX FINS DE CE PROGRAMME - DÉPENSES PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 20 953,04 \$ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique de l'arrondissement;

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 5 000 \$ en incidences aux fins de ce programme;

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:**                   Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1203711004

---

**CA20 16 0239**

**AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 35 000 \$ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT POUR LA PROLONGATION ET LA GESTION DU PROJET PILOTE D'IMPLANTATION DE « RUES ACTIVES ET FAMILIALES » SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET**

Il est proposé par   Valérie Patreau

appuyé par       Mindy Pollak

**D'AFFECTER** un montant total maximal de 35 000\$, taxes incluses, à même le surplus de l'arrondissement pour la gestion du projet pilote d'implantation de « rues actives et familiales » sur le territoire de l'arrondissement Outremont;

**D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

**VOTE**

**Votent en faveur:**           Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:**           Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1206965006

---

**CA20 16 0240**

**AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 10 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) EN VUE D'EMBELLIR LES PROJETS DE PIÉTONNISATION DE L'AVENUE BERNARD, AINSI QUE DIFFÉRENTS PROJETS DE RUES ACTIVES, FAMILIALES ET PARTAGÉES - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET**

Il est proposé par   Philippe Tomlinson

appuyé par       Valérie Patreau

**D'AFFECTER** un montant de 10 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement en vue d'embellir les projets de rues familiales et partagées ainsi que les différentes piétonnalisations sur le territoire d'Outremont;

**D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

**VOTE**

**Votent en faveur:**           Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:**           Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1206737008

---

**CA20 16 0241**

**ADDENDA - MODIFICATION DE L'ORDONNANCE ÉMISE VIA LA RÉOLUTION CA20 16 0212 AFIN DE MODIFIER LA DATE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « GRANDES OREILLES » DU SAMEDI, 5 SEPTEMBRE 2020 AU SAMEDI, 12 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ÉDICTER** une ordonnance modifiant l'ordonnance OCA20 16 0212 du 2 juillet 2020, laquelle autorise l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles », afin de déplacer la tenue de l'événement du samedi, 5 septembre 2020 au samedi, 12 septembre 2020.

Tout autre élément de l'ordonnance OCA20 16 0212 est conservé tel qu'édicté par le conseil à sa séance du 2 juillet 2020.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1206737002

---

**CA20 16 0242**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE DE PRESTATIONS ARTISTIQUES DEVANT LE THÉÂTRE OUTREMONT AINSI QUE SUR L'AVENUE BERNARD DU 13 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2020 - AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.1 DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204), UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 9 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue de prestations artistiques, devant le théâtre Outremont ainsi que sur l'avenue Bernard, du 13 août au 11 septembre 2020;

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1206737003

---

**CA20 16 0243**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA PRÉSENCE DE MUSICIENS ET DJ POUR CRÉER UNE MUSIQUE D'AMBIANCE LES JEUDIS, VENDREDIS ET SAMEDIS DU 31 JUILLET AU 12 OCTOBRE 2020 DANS LE CADRE DE LA PIÉTONNISATION DE L'AVENUE BERNARD - AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.1 DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204), UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 9 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant la présence de musiciens et DJ pour créer une musique d'ambiance sur l'avenue Bernard dans le cadre de sa piétonnisation tous les jeudis, vendredis et samedis, de 18 h à 22 h, du 31 juillet au 12 octobre 2020;

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1206737005

---

**CA20 16 0244**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ÉVÉNEMENT PUCES POP AU PARC ST-VIATEUR (ET SON PAVILLON) LES 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE 2020 - AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107), UNE DÉROGATION À L'ALINÉA G) DE L'ARTICLE 6 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public du parc Saint-Viateur et son pavillon pour l'événement Pucés POP les 25, 26 et 27 septembre 2020 selon les heures indiquées au sommaire décisionnel;

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1206737006

---

**CA20 16 0245**

**ÉDICTER** UNE ORDONNANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES PIQUE-NIQUES DE L'ORGANISME "LES AMIS JUIFS DU MILE-END" AU PARC OUTREMONT LES 7, 15 ET 21 AOÛT 2020 ET LES 4 ET 26 SEPTEMBRE 2020 - **AUTORISER**, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.1 DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204), UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 9 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-niques de l'organisme "Les amis juifs du Mile-End" au parc Outremont aux dates et heures indiquées au sommaire décisionnel;

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1206737007

---

**CA20 16 0246**

**RENDRE** UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 439, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX; 400, AVENUE ATLANTIC; 650, AVENUE ROCKLAND; 5785, AVENUE DUROCHER - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 8 juillet 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397033;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

**439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux;**

**400, avenue Atlantic :**

**Avec la réserve suivante :**

- Afin de réduire son apparence ainsi que l'effet d'îlot de chaleur, l'écran acoustique devrait être de couleur gris pâle, soit la même couleur que l'appentis d'ascenseur existant.

**650, avenue Rockland :**



**Avec les réserves suivantes :**

- Réduire la surface minéralisée en proposant une promenade en pas japonais plutôt que entièrement en pierres;
- S'assurer que des essences indigènes qui se retrouvent dans le parc soient utilisées pour compléter l'aménagement paysager.

**Avec la suggestion suivante :**

- Afin d'ajouter une fonction au muret de pierre le long de l'escalier et de permettre aux utilisateurs du parc de s'approprier davantage l'espace, une assise pourrait être ajoutée au bas du muret.

**5785, avenue Durocher :**

**Avec les réserves suivantes :**

- Revêtir la voie d'accès au stationnement d'un matériau perméable tel le pavé alvéolé et en adoucir la pente;
- Renoncer au revêtement de fibrociment au profit d'un matériau plus fréquent dans l'environnement, tel le clin de bois;
- Utiliser des barrotins de bois ou métalliques pour les garde-corps;
- S'assurer que le toit de la partie en avancée soit en bardeaux et non en membrane Soprema.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397033

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 11 H 07.

70.01

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020.